« Les Manettes » 3 - 25 novembre 2021
« Budget et recherche de financements »

Animation du dispositif « Culture Santé Handicap & Dépendance » de l'ARS et de la DRAC Occitanie

CAMPAGNE 2022

ars Agence Régionale de Santé Occitanie

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

NB : La Mécano n'utilise pas l'écriture inclusive car source de discrimination supplémentaire pour certaines personnes en situation de handicap psychique ou mental. Cependant, La Mécano réaffirme son attention à une participation égale de femmes et d'hommes aux actions qu'elle propose.

LA MÉCANO

Son rôle dans le dispositif

ressources — culture — santé handicap dépendance

LA MÉCANO Occitanie

- **Partenaire conventionné** du dispositif « culture santé handicap & dépendance » de l'ARS et de la DRAC Occitanie.
- **Des accompagnements individuels et collectifs des porteurs de projets** : toutes les informations se trouvent sur la plateforme www.culture-handicap.fr
- **Objectif** principal du dispositif « culture santé handicap & dépendance » en Occitanie : la **mise en œuvre d'actions culturelles** entre des établissements et services, sanitaires et/ou médico-sociaux, et des équipes artistiques professionnelles ou des établissements culturels, dans un cadre partenarial » (Convention entre l'ARS et la DRAC Occitanie, signée en octobre 2020).

LES MANETTES

Espaces collectifs d'interconnaissances, d'échanges d'informations, de bonnes pratiques, de conseils et d'accompagnements.

Participants
- Tout professionnel du domaine culturel et artistique ;
- Tout professionnel du domaine sanitaire ou médico-social.

À fond...les manettes

Les rendez-vous collectifs de La Mécano

Calendrier et points de sensibilisation

28 octobre 2021	→	9h à 10h	→ en visio →	Facteurs de réussite et points de vigilance
10 novembre 2021	→	9h à 10h	→ en visio →	Dynamiques de mutualisation et forces du partenariat
25 novembre 2021	→	10h à 11h30	→ à la Bulle Bleue →	Budgets et recherche de financement
9 décembre 2021	→	9h à 10h	→ en visio →	Outils de collecte, valorisation et outils d'évaluation
23 décembre 2021	→	9h à 10h	→ en visio →	Projet d'établissement et projet culturel

La Manette du 25 novembre se déroulera en présentiel à la Bulle Bleue, au 285 rue du Mas de Prunet à Montpellier.

MANETTE 3 :

« Budget et recherche de financements »

Programme

25 novembre 2021

10h - Ouverture de la Manette

Connexion, accueil, café virtuel

Sensibilisation : “Budgets et recherche de financements”

- Les attendus budgétaires et les points de vigilance
- Lecture du budget et modèle budgétaire 2022
- Spécificité budgétaire « culture santé handicap & dépendance »
- Les outils

Temps d’échanges

- Panorama des différentes sources de financements possibles

11h30 - Déconnexion

Les attendus budgétaires

cf cahier des charges des appels à projets « Culture Santé » et « Culture Handicap & Dépendance »

- L'établissement doit :
  - **participer au financement du projet** ;
  - **mobiliser 40% du montant global** :
    - **sur ses fonds propres seuls** ;
    - **sur ses fonds propres complétés de partenariats financiers** (associations, collectivités territoriales, mécénat…).

Les attendus budgétaires

- Points de vigilance :
  - la participation financière de l'établissement doit apparaître clairement ;
  - l'ARS et la DRAC versent au maximum 60% du montant global au vu de l'enveloppe globale régionale et de l'analyse du dossier ;
  - les apports structurels (locaux, personnels, temps de coordination…) et les contributions en nature ne sont pas pris en compte dans le calcul de la subvention. Ils peuvent apparaître dans le cadre de contributions volontaires en nature.

La lecture du budget

Votre budget est la **transcription comptable** de votre projet.

La lecture du budget de votre projet permet d'appréhender :

- sa **faisabilité** ;
- sa **viabilité** ;
- sa **co-construction** ;
- ses **partenariats** ;
- ses **soutiens** ;
- ses **potentialités de pérennisation**.

Le modèle 2022 de budget prévisionnel

Pour les appels à projets concernant l'année 2022, un modèle plus clair de budget prévisionnel vous est proposé :

- le budget doit être présenté en **TTC** ;
- le montant total doit être **identique au niveau des charges et des produits** hors « contributions volontaires en nature » ;
- pour chaque recette, il faut préciser si elle est **acquise ou sollicitée** dans la colonne prévue à cet effet ;
- le montant maximum du **budget publicité** ne peut excéder **5 % du budget global** ;
- en cas de dépassement de **10% du budget global** pour le **poste des déplacements et missions**, il est nécessaire de les **détailler** sur une feuille annexe.

Le modèle 2022 de budget prévisionnel

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Intitulé du projet :	Nom de l'établissement :	Nom de l'opérateur culturel :

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE COMPLÉTER VOTRE BUDGET PREVISIONNEL :
- seules les cases affichées en blanc doivent être remplies ; les autres cases se remplissent automatiquement.
- le budget doit être présenté en TTC ;
- le montant total doit être identique au niveau des charges et des produits ;
- les frais de fonctionnement, frais administratifs ou frais de mise à disposition de personnel de l'établissement sanitaire ou médico-social et/ou de l'opérateur culturel ne sont pas pris en compte dans le montage budgétaire demandé par l'appel à projet ; si vous souhaitez les faire figurer sur le budget, ils doivent être répertoriés dans les comptes 86 et 87 ;
- pour chaque recette, vous devez préciser si elle est acquise ou sollicitée dans la colonne prévue à cet effet, colonne qui doit obligatoirement être remplie ;
- il est demandé de remplir de manière claire et distincte l'apport de l'établissement dans le compte 74 sous l'intitulé "Autres aides, dons ou subventions affectées". En cas d'apport de plusieurs établissements et/ou structures, il est demandé d'ajouter des lignes pour noter séparément l'apport de chacun ;
- le montant maximum du budget publicité ne peut excéder 5% du budget global.

CHARGES	Prévision	Réalisation au / /	%	PRODUITS	Prévision	Financement acquis (A) ou sollicités (S)	Réalisation au / /	%
Charges directes affectées à l'action				**Ressources directes affectées à l'action**				
60 – Achat	0,00	0,00		**70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**	0,00		0,00	
Prestations de services	0,00	0,00		*Préciser*				
Prestations de services artistiques (avec facturation)				**74- Subventions d'exploitation**	0,00		0,00	
Prestations de services techniques (avec facturation)				Etat	0,00		0,00	
Achats matières et fournitures	0,00	0,00		ARS (1)				
Préciser				DRAC (1)				
Autres fournitures				Autres				
61 - Services extérieurs	0,00	0,00		*Préciser*				
Locations mobilières et immobilières	0,00	0,00						
Préciser				Région(s):	0,00		0,00	
Entretien et réparation				*Préciser*				
Assurance				Département(s):	0,00		0,00	
Etudes et recherches				*Préciser*				
Divers				Commune(s):	0,00		0,00	
62 - Autres services extérieurs	0,00	0,00		*Préciser*				
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0,00	0,00		Organismes sociaux :	0,00		0,00	
Préciser				*Préciser*				
Publicité				Fonds européens	0,00		0,00	
Publication				*Préciser*				
Déplacements, missions (2)				Aides à l'embauche / à l'emploi	0,00		0,00	
Frais postaux, télécommunication				*Préciser*				
63 - Impôts et taxes	0,00	0,00		Autres aides, dons ou subventions affectées	0,00		0,00	
Impôts et taxes sur rémunération				*Préciser*				
Autres impôts et taxes				*Préciser*				
64 - Charges de personnel	0,00	0,00						
Rémunération des personnels artistiques								
Rémunération des personnels techniques				**75 - Autres produits de gestion courante**	0,00		0,00	
Cotisations sociales				Mécénat	0,00		0,00	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	0,00		*Préciser*				
Préciser								
66 - Charges financières	0,00	0,00		Autres	0,00		0,00	
Préciser				*Préciser*				
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00						
Préciser				**76 - Produits financiers**				
68 - Dotation aux amortissements	0,00	0,00		**77- Produits exceptionnels**				
Préciser				**78 – Reports :** ressources non utilisées d'opérations antérieures				
I. Charges indirectes affectées à l'action				**I. Ressources indirectes affectées à l'action**				
Charges fixes de fonctionnement								
Frais financiers								
Autres								
MONTANT GLOBAL des charges	0,00	0,00		**MONTANT GLOBAL des produits**	0,00		0,00	
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	0,00		**87 - Contributions volontaires en nature**	0,00		0,00	
Secours en nature				Bénévolat				
Mise à disposition gratuite de biens et prestations				Prestations en nature				
Personnel bénévole				Dons en nature				
Total des opérations	0,00	0,00		**Total des opérations**	0,00		0,00	

(1) : Dans le cadre du dispositif "culture santé, handicap & dépendance" le montant de la demande de subvention doit être réparti entre l'ARS et la DRAC.
(2) : En cas de dépassement de 10% du budget global pour le poste des déplacements et missions, merci d'en détailler les frais sur une feuille annexe.

Spécificité budgétaire des projets « culture santé handicap & dépendance »

- Secteur culturel :

Intervenant professionnel de l'art et / ou de la culture

  - salaire : préparation, temps de l'atelier…* ;
  - salaire brut / salaire chargé* ;
  - régime de l'intermittence ;
  - CDD, régime des artistes auteurs, honoraires, facturation, portage.

**Salaire brut pour l'intervention d'un artiste entre 40 et 80 euros / heure, soit un coût salarial total pour la structure employeur entre 65 et 130 euros / heure.*

- Convention entre les co-porteurs de projet = sécurisation et meilleure lisibilité des coûts et des échéances :
  - processus et étapes du versement des subventions, des soutiens… ;
  - prise en charge des frais (hébergement, repas, déplacements, etc) ;
  - échéances et facturation.

Les outils à votre disposition

- Le **cahier des charges** et les **critères d'éligibilité**
- Le **modèle de budget**

Où les trouver?
sur les sites de l'ARS, la DRAC Occitanie et la plateforme de La Mécano (www.culture-handicap.fr)

- « **Les Manettes** », ateliers pratique de montage de projet, sur inscription

Où trouver le calendrier et où s'inscrire ?
sur la plateforme de La Mécano (www.culture-handicap.fr)

- La **Malette CSHD**

Où la trouver ?
sur la plateforme de La Mécano (www.culture-handicap.fr)

Temps d'échanges

Panorama des différentes sources de financements possibles

Votre projet participe d'une dynamique locale

- Financements publics :
  - rencontre avec les élus ;
  - réponse aux appels à projets existants ;
  - sollicitation d'aides spécifiques.
  - mairie ;
  - communauté de communes ;
  - département ;
  - région.

- Financements privés :
  - mécénat : apport en numéraire, apport en nature, mécénat de compétences ;
  - mécénat de proximité : fournisseurs habituels, agences bancaires, associations de commerçants, entreprises et artisans locaux, etc ;
  - fondations.

Campagne 2022 des appels à projets

- Les appels à projets « Culture Santé » et « Culture Handicap & Dépendance » sont ouverts jusqu'au **31 décembre 2021** :
  - Les formulaires doivent être remplis en ligne sur la plateforme démarches-simplifiées.fr ;
  - Les cahiers des charges peuvent être consultés sur les sites de l'ARS et de la DRAC Occitanie et sur la plateforme de La Mécano ;

- Commission en mars 2022.

LA MÉCANO

Anne-Marie CASADEI, directrice

Gabrielle GIROT, chargée de mission

Plateforme « Culture Santé Handicap & Dépendance » : www.culture-handicap.fr

Contacter La Mécano :

+ 33 (0)6 12 22 64 11

lamecano.cshd@gmail.com